

COMMUNE DE DESSENHEIM
COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 - SÉANCE DU 14 septembre 2022 -

Sous la présidence de Monsieur Sébastien ALLION, maire.

Date de la convocation : le 9 septembre 2022

Monsieur le maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 20 heures 00

Secrétaire de séance : Madame Caroline BURCKBUCHLER

Présents : 13	<ol style="list-style-type: none"> 1. ALLION Sébastien 2. FORNY Aurélie 3. BORDMANN Sébastien 4. JACOB Camille 5. GUTHMANN Guy 6. KLEIM Laurence 7. FERREIRA José 8. HELDERLE Olivier 9. BURCKBUCHLER Caroline 10. LINSIG Fabien 11. DIRRINGER Aurélia 12. RODRIGUEZ José 13. BROUSSOU Céline
Procuration(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. DIRRINGER Aurélia (proc. GUTHMANN Guy) 2. EHRET Sylvia (proc. LINSIG Fabien)
Absent(e) excusé(e) représenté(e) :	0.
Absent(s) non excusé(s) :	0.

ORDRE DU JOUR

1. PROCES-VERBAL DU 15 JUIN 2022 – APPROBATION- 50 -
2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE- 50 -
3. PLUI – ORIENTATIONS D’AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION- 50 -
4. GROUPEMENT DE COMMANDE CCPRB – CONTRÔLES REGLEMENTAIRES.....- 50 -
5. GROUPEMENT DE COMMANDE CCPRB – ASSURANCES.....- 50 -
6. RAPPORT D’ACTIVITE CCPRB 2021- 51 -
7. ECHANGE DE TERRAIN BERNAUEUR / FARSCHON-DESVAUX- 51 -
8. REGULARISATION VERSEMENT SUBVENTIONS 2021- 52 -
9. PLACE DE STATIONNEMENT POMPIERS- 53 -
10. POINT CONSOMMATION CREDITS BUDGETAIRE – EXERCICE 2022.....- 53 -
11. INFORMATIONS.....- 53 -
12. DIVERS – TOUR DE TABLE.....- 55 -

1. PROCES-VERBAL DU 15 JUIN 2022 – APPROBATION

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 15 juin 2022.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire ».

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Désigne Madame Caroline BURCKBUCHLER**

3. PLUi – ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Ce point sera remis à une prochaine réunion du Conseil Municipal après une réunion de la commission urbanisme.

4. GROUPEMENT DE COMMANDE CCPRB – CONTRÔLES REGLEMENTAIRES

La communauté de communes Pays Rhin-Brisach avait réalisé en 2018 un groupement de commande pour les prestations relatives aux contrôles réglementaires. Ce marché arrive à échéance au 21 février 2023.

Lors du Conseil communautaire du 7 février 2022, l'assemblée délibérante a approuvé la constitution d'un nouveau groupement de commandes entre la CCPRB et les communes membres volontaires et a autorisé le lancement de la consultation.

Le marché prendra la forme d'un accord-cadre et aura une durée de 4 ans, soit de 2023 à 2026, avec pour première intervention, Mars 2023.

ITEMS du groupement de commande pour Dessenheim	
MAIRIE - ATELIER COMMUNAL - CHORALE - PRESBYTERE	Vérification des installations électriques
	Vérification des installation Fioul
	Vérification et contrôle technique quinquennale des ascenseurs
EGLISE	Vérification des installations électriques
	Vérification des installation Fioul
	Vérification des paratonnerres
DEPÔT SAPEURS POMPIERS	Vérification des installations électriques
GROUPE SCOLAIRE	Vérification des installations électriques
	Qualité de l'air intérieur méthode auto-évaluation
	Qualité de l'air intérieur méthode prélèvement (LAB REF 30)
	Vérification des installations thermiques (chaudière de plus de 400 kw et de moins de 20 MW)
ECLAIRAGE PUBLIC (300 candélabres)	Vérification des installations de désenfumage mécanique
	Vérification des installations électriques
SALLE COMMUNALE	Vérification des installations électriques

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes sur les seuls items définis par la commune;
- **ACCEPTE** la désignation de la CCPRB comme coordinatrice du groupement de commandes ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir, ainsi que tout document afférent à ce groupement de commandes ;
- **AUTORISE** le lancement de la consultation y relative

5. GROUPEMENT DE COMMANDE CCPRB – ASSURANCES

Dans le cadre du schéma de mutualisation, la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach avait réalisé en 2019 un groupement de commande pour les services d'assurances. Lesdits marchés arrivent à échéance le 31 décembre 2023.

A l'instar de ce qui a été pratiqué en 2019, un groupement de commande paraît intéressant pour ces marchés pour la période 2024 à 2027 inclus.

Le dossier se déclinera en 2 phases ; une 1ère phase de diagnostic et une 2nde phase de passation de contrats d'assurances.

Deux consultations seront réalisées, à savoir :

- Une consultation permettant le choix d'un AMO ;
- Une consultation permettant la passation des marchés de contrats d'assurances.

Pour cela, une convention de groupement de commandes sera établie. Elle prendra acte avec précisions de l'étendue des engagements de chaque membre et du groupement, tant pour la passation que pour l'exécution des marchés qui va en résulter. Elle désignera, entre autres, la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach comme coordonnateur qui, à ce titre, procédera entre-autres à la passation et à la signature des marchés.

Les titulaires des marchés seront désignés par la CAO désignée, à qui les membres des groupements de commandes délègueront cette compétence.

La convention prendra fin à la notification des marchés de contrats d'assurances au(x) titulaire(s). Chaque acheteur restera seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu de la convention constitutive pour les opérations dont il se charge en son nom propre et pour son propre compte.

Question posée par M. GUTHMANN : Peut-on intégrer le conseil de fabrique dans le marché mutualisé ?

Réponse de M. le Maire: la question sera posée à la CCPRB.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement de commandes ;

- ⇒ **ACCEPTE** la désignation de la CCPRB comme coordinatrice du groupement de commandes ;
- ⇒ **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir, ainsi que tout document afférent à ce groupement de commandes ;
- ⇒ **AUTORISE** le lancement de la consultation y relative

6. RAPPORT D'ACTIVITE CCPRB 2021

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité

- ⇒ **Prend acte du rapport d'activité des services de la CCPRB, au titre de l'exercice 2021 et ne formule aucune remarque particulière.**

7. ECHANGE DE TERRAIN BERNAUER / FARSCHON-DESVAUX

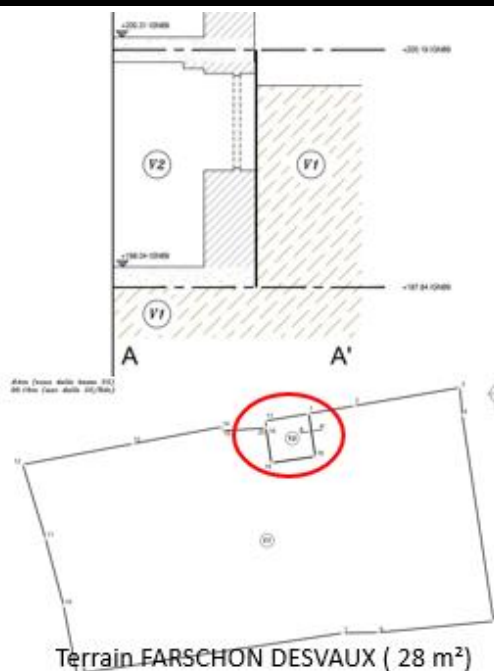
Lors de la vente de la maison rue Geiger, il était prévu, dans le but de régulariser une situation cadastrale complexe et source de litiges ultérieurs, de rectifier les limites des parcelles sur la réalité du terrain et d'attribuer la propriété d'une partie du sous-sol au propriétaire voisin, qui seul en avait l'accès.

Cet échange entre la commune et le voisin n'ayant pu se faire avant la vente, il devra être conclu entre le voisin et les nouveaux propriétaires.

Sachant que la commune s'était engagée à régulariser cette situation, il est proposé au Conseil municipal la prise en charge financière des frais de notaire liés à cet échange.



Terrain BERNAUER (11 m²)



Terrain FARSCHON DESVAUX (28 m²)

L'impact financier pour la commune est de 1 084,51 € (si l'échange avait eu lieu lors de la vente, le montant des frais de notaire aurait été de 1 009,51 €).

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de prendre en charge financière tous les frais, droits et émoluments de l'acte d'échange de parcelles section 2 n°399/49 et 397/49 appartenant à Mme BERNAUER et le lot en volume n° V2 dépendant des biens et droits immobiliers cadastrés en section 2 n°394/47, appartenant à Monsieur FARSCHON et Madame DESVAUX ;
- **Autorise** M. le Maire à effectuer toute démarche afférente auprès de l'Office notarial SCP FAUSTHER et GABRIEL-GARESSUS à Neuf Brisach

8. REGULARISATION VERSEMENT SUBVENTIONS 2021

M. JACOB, Secrétaire général de la Mairie, présente l'état des subventions non versées sur l'exercice 2021

RAPPEL SUBVENTIONS 2021

Libellé	Montant
ASL - section Basket	2000
ASL - section Quilles	200
ASL - Section gymnastique	280
ASL - Dess Dance	200
Union nationale des anciens combattants	200
Chorale Ste Cécile	200
Amicale des pêcheurs	200
Amicale des donneurs de sang	200
Total	3480

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574

Monsieur le Maire, Monsieur Olivier HELDERLE, Mme Caroline BURCKBUCHLER, Mme Laurence KLEIM et Monsieur José RODRIGUEZ, adhérents de différentes associations, quittent la salle pour le vote.

La voix de Mme Aurélia DIRINGER, en tant qu'adhérente à la section Gym, n'est pas prise en compte (procuration donnée à M. Guy GUTHMANN).

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité (9 voix pour)

- ⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à la régularisation des versements des subventions de l'année 2021

9. PLACE DE STATIONNEMENT POMPIERS

Considérant la demande du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Dessenheim relative au problème de stationnement rue des écoles, notamment en cas de manœuvre ou de départs en intervention ;

Considérant l'arrêté municipal du 29 janvier 2020 portant autorisation à M. HECHINGER (TAXIDJO) de stationner sur le parking public situé rue des Ecoles ;

Après débat, le Conseil municipal demande à ce que M. HECHINGER soit reçu pour l'informer de la décision prise, pour régulariser l'arrêté du 29 janvier 2020 .

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité

- ⇒ **Décide de réserver, dans la rue des Ecoles, les 2 places de stationnement situées au plus près du dépôt incendie aux seuls Sapeurs-pompiers volontaires, lorsque ceux-ci sont en intervention ou en manœuvre ;**
- ⇒ **Autorise Monsieur le Maire:**
 - **À prendre tout arrêté nécessaire à l'application de cette délibération**
 - **À faire réaliser tous travaux de signalétique utiles**

10. POINT CONSOMMATION CREDITS BUDGETAIRE – EXERCICE 2022

Monsieur le Maire informe l'ensemble des Conseillers municipaux sur l'état de consommation des crédits budgétaires, arrêté à la date du 31 août 2022.

Le Conseil municipal prend acte

11. INFORMATIONS

11.1 DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre de sa délégation générale, Monsieur le maire rend compte au conseil municipal des décisions prises :

Certificats d'urbanismes opérationnels

n° 068 069 22A 0014	Me GEIGER / KEMPKE	15 rue du général de Gaulle	n°5/411
n° 068 069 22A 0015	Me BIECHLIN	Spitzweg	n°5/594
n° 068 069 22A 0017	SCP NUSS	25 Grand Rue	n°2/43
n° 068 069 22A 0018	Me GROSS	26 Grand Rue	n°2/199
n° 068 069 22A 0019	Me FAUSTHER / GABRIEL	lieu-dit ZW Rustenharter	n°37/126
n° 068 069 22A 0020	Me FAUSTHER / GABRIEL	Weihergaerten	n°1/72

Droit de préemption : la commune n'a pas exercé son droit de préemption pour les parcelles cadastrées

Vente RUFFIER-ROEHRIG / PIERROT	Me GEIGER / KEMPKE	15 rue du général de Gaulle	n°5/411
vente BOGDANSKI / M et Mme GUNDUE	Me FAUSTHER / GABRIEL	17 rue de weckolsheim	n°63-15
M. WILLIG / SCI les demoiselles	Me KLEIN	Spitzweg	n°5/554
Vente MEYER / MEYER-DEMOULIN	Me FAUSTHER / GABRIEL		n°37/140
KALKAN / ESCAMILLA	Me DAULL		n°37/226
IMHOFF / MALATERRE	Me NUSS	25 Grand Rue	n°2/43
CTS GRENACKER / M et Mme BAUR	Me FAUSTHER / GABRIEL	lieu-dit ZW Rustenharter	n°37/126
KRIER CESARIE / BILGER	Me NERO	Rue de l'Eglise	n°371/181
Echange Commune / BERNAUER	Me FAUSTHER / GABRIEL	1 rue Geiger	n° 394/47 // 399/49 // 397/49

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des points suivants :

M. le Maire propose de faire des réunions de Commissions réunies de manière régulière et en alternance avec les sessions des Conseils municipaux.

Prochaines dates retenues :

- Commissions réunies : mercredi 19 octobre 2022 – 19h
- Réunion du Conseil municipal : mercredi 23 novembre 2022 – 19h
- Commissions réunies : mercredi 7 décembre 2022 – 19h

Requête au TA – litige au groupe scolaire : Par une ordonnance datée du 5 septembre, le TA de Colmar fait droit à la demande d'expertise formulée par la Commune et nomme Monsieur Hugues ROCHOTTE en qualité d'Expert. Le délai de garantie des travaux réalisés est interrompu pour une nouvelle durée de 10 ans.

Urbanisme Suite à la demande d'acquisition d'une partie du domaine public par l'un des habitants de l'impasse du Chêne, un courrier à été adressé aux deux riverains du terrain concerné. Ceux-ci montrent le même intérêt pour se porter acquéreur. M. le Maire attend de leur part une position commune avant de pousser le dossier plus avant.

Conseil communautaire : M. le Maire présente au Conseil le projet de la CCPRB de compenser les Attributions de Compensation négatives et informe les Conseillers d'une baisse future de la dotation de Dessenheim au FPIC.

Réunion Lotissement Rue de Balgau : une première réunion de travail s'est déroulée en prévision des futurs travaux de viabilisation. Les plans ont été présentés aux Conseillers. M. Le Maire informe les Conseillers que la plupart des doléances formulées par la commune ont été prises en compte dans le projet, à l'exception de celle concernant la largeur de voirie jugée trop faible (5m). M. le Maire réitérera auprès de SOVIA une demande d'élargissement de la chaussée. M. Olivier HELDERLE regrette que cette réunion ne se soit pas tenue en présence de plus de membres du Conseil municipal.

Recours contre permis de construire : M. le Maire informe le Conseil d'un probable futur recours contre un permis de construire accordé par la commune.

Mme Camille JACOB informe les membres du Conseil municipal des points suivants :

Panneau lumineux. Les travaux d'installation seront effectués en novembre

Application mobile : Le nombre de téléchargements/nombre d'habitants est encore faible à ce jour (16%). Une fois le panneau lumineux en place, un article de presse sera publié dans les journaux locaux afin de promouvoir les nouveaux supports de communication mis en place à DESSENHEIM

Bulletin communal : le prochain coucou sera publié courant novembre

Gobelet personnalisé : Des gobelets réutilisables ont été réceptionnés (500 unités au prix de 826,50 €)

Fenêtre cassée au groupe scolaire : a été réparée ce 14/09/2022 par l'entreprise de la miroiterie de STE CROIX EN PLAINE pour un coût de 1188 € TTC.

Commande groupée de fioul : aucune négociation tarifaire est possible cette année selon les retours de 3 fournisseurs différents.

JNCP : plusieurs supports de communication ont été réalisés à ce sujet. Un fort succès est espéré pour cette année 2022.

Madame Aurélie FORNY informe les membres du Conseil municipal des points suivants :

Fêtes des aînés : Le club de basket de Rustenhardt a annulé la date fixée en janvier du 30 octobre 2022 pour accueillir leur bal d'Halloween. Une nouvelle date a été fixée : 13 novembre. Un mail avait été envoyé au CM pour avoir le retour de présence, Aurélie FORNY est toujours en attente de réponses.

JNCP : le concert s'organise, la commission fêtes, sport, culture se réunira le vendredi 16 pour fixer les modalités sécurité, placement des stand et l'organisation humaine pour l'évènement.

Concert 1^{er} octobre de Cyril Pallaud à l'église. Le facteur d'orgue passera le 30/09 pour les derniers réglages. Travail sur le projet avec Mr Grass (Conseil de fabrique).

Arrêt de bus : Mme FORNY pose la question des suites données à son mail adressé à la commission des affaires scolaires et M. le Maire suite aux dysfonctionnements relevés et savoir quelles sont les solutions apportées ?

Où en est la commande de panneau de matérialiser les arrêts de bus ? Réponse : des devis ont été demandé.

Pb : Après appel à la CeA, ils ont confirmé être compétents en matière de matérialisation (zebra jaunes), Mr le Maire signifie que non, au-delà du panneau d'entrée du village, seule la commune est compétente.

Salle des Fêtes : Mme FORNY fait part de la panne du tableau de marque. Le Maire signifie ne pas être au courant. Mme FORNY signifie que le panneau fait partie de l'inventaire communal car il fait partie des murs et demande à qui incombe les frais de réparation s'il y en a ?

Réponse : La commune assumera ces frais dans le cas où il y a réparation sur le tableau de marque.

Mme FORNY signale une défaillance au niveau des BAES. Ceux-ci ne s'allument plus. Elle a fait intervenir Actu'elec sur l'armoire qui se situe dans la cave. Il semblerait que les batteries soient HS. Elle signifie que 7 ampoules de BAES ont été remplacées. Le devis devrait arriver en mairie, le prestataire est en attente du tarif fournisseur car le boîtier et les batteries sont anciennes.

Garderie : Mme FORNY a fait faire un devis par Créa bois pour l'isolation dans un caisson, du lave-vaisselle professionnel qui chauffe et qui peut causer des risques de brûlures aux agents. Le devis a été signé, Mme FORNY demande quand est prévue l'intervention pour finir les travaux dans la garderie et protéger les agents en cas de brûlure.

Monsieur Sébastien BORDMANN informe les membres du Conseil municipal des points suivants :

Travaux de réfection des bordures : travaux prévus pour début octobre.

Eclairage public : Vialis est en cours de changement des têtes candélabre pour de la technologie LED

Travaux aménagement groupe scolaire carrefour : Il est rappelé que la rue Vauban est une zone de rencontre (vitesse limitée à 20 km/h et priorité aux piétons et cyclistes

Zone 30 : les nouveaux panneaux ne sont pas assez visibles, un marquage au sol supplémentaire sera ajouté.

M. HELDERLE exprime que selon lui, le projet n'a pas été pensé et réfléchi en concertation avec les conseillers. Les mesures sur le panneau de limitation 30 km/h ne sont pas efficaces, ce n'est pas visible et pas respecté.

Mr le Maire refuse tout aménagement supplémentaire pour le moment. Il rappelle que toutes les étapes de ce projet ont été présentées à la Commission des affaires patrimoniales et qu'aucune objection n'avait été soulevée. Les riverains ont été consultés. Le projet initial prévoyait la mise en place de coussins berlinois pour faire réduire la vitesse. Face à l'opposition des riverains, il rappelle qu'il a été convenu que les coussins berlinois ne seront mis en place que si les mesures d'aménagement du tracé du carrefour et de nouvelles signalisation horizontale et verticale n'auront pas prouvé leur efficacité. L

M. SCHMITT suggère de cesser de consulter la population et de prendre les décisions directement.

Radar pédagogique rue de Colmar : sera mis en place courant septembre/octobre

Requalification PAC groupe scolaire : l'entreprise VONTHRON interviendra le 19 – 20 septembre 2022

12. DIVERS – TOUR DE TABLE

Guy GUTHMANN souhaiterait soumettre à Mme LEHRY le problème d'irrigation eau

Réponse de Aurélie FORNY : il est possible d'interroger Mme Lehry directement par mail

José PERREIRA

Impasse du chêne : panneau manquant

Réponse : Un inventaire de l'état des panneaux de rue sera réalisé et les panneaux en mauvais état seront remplacés ou repeints. Le panneau de l'impasse du Chêne sera remplacé.

José RODRIGUEZ

M. Rodriguez soulève le problème de communication entre le bureau Maire-Adjointes et les conseillers qui se ressent au sein du CM mais également à l'extérieur.

Un groupe What's app existe , mais M. RODRIGUEZ, Mme BROUSSOU et M. SCHMITT n'en font pas partie

Réponse : un groupe WhatsApp sera crée avec l'ensemble du conseil

M. Rodriguez souhaiterait davantage être impliqué dans la prise de décision et ne pas limiter la simple présence des conseillers à un vote.

Réponse : M ; le Maire prend acte planifie avec les conseillers présents des dates de commissions réunies.

Christophe SCHMITT

Demande à renforcer le travail d'équipe et propose l'organisation de davantage de moments conviviaux. Il propose également d'associer davantage chaque membre de l'équipe selon ses compétences.

Demande à ce que les projets soient pensés de manière globale.

Réponse : des réunions plus régulières seront prévues. Dans la mesure du possible, les invitations se feront dans un délai de 3 semaines

Céline BROUSSOU fait part de sa volonté de mettre en place le groupe What'sapp

Olivier HELDERLE

- Pose les questions suivantes au sujet de la garderie :

- Les plans de travail abimés vont-ils être changés ?
- Certaines plinthes semblent mal posées, seront-elles reprises ?
- Qu'en est-il de la réception de chantier ?
- Une découpe sur la tablette (côté propre) lui semble dangereuse et mal réalisée...

Réponse de M. le Maire : le plan de travail côté sale va être changé, entre fin septembre / octobre. M. le Maire reconnaît que certains défauts n'ont pas été relevés lors de la réception de chantier. La découpe de tablette sera reprise.

M. HELDERLE souligne que lors de l'inauguration de la garderie l'adjoint en charge des travaux n'était pas présent et que « On attend plus d'implication d'un adjoint surtout qu'il perçoit des indemnités ».

Réponse de M. le Maire : M. BORDMANN était en vacances, prévues de longue date.

M. HELDERLE demande qu'une collation soit proposée aux conseillers lors des Conseils municipaux, car « Certains Conseillers Municipaux terminent leur travail à 18h30 et enchaînent avec le CM qui peut durer plusieurs heures sans manger. Le Maire peut mettre la main au portefeuille ! »

Laurence KLEIM trouve que le panneau 30 est à prévoir pour l'école. Elle demande où en est le projet de réhabilitation de la Salle des fêtes

Réponse de M. le Maire : Un diagnostic électricité/sécurité incendie/ accessibilité doit être réalisé par la société SOCOTEC. Ce diagnostic viendra alimenter le travail de l'AMO pour la définition du programme de travaux.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun conseiller ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le maire clôt la séance à 22h45

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DESSENHEIM
- SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022 -**

ORDRE DU JOUR

1. PROCES-VERBAL DU 15 JUIN 2022 – APPROBATION	50 -
2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	50 -
3. PLUI – ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION	50 -
4. GROUPEMENT DE COMMANDE CCPRB – CONTRÔLES REGLEMENTAIRES.....	50 -
5. GROUPEMENT DE COMMANDE CCPRB – ASSURANCES.....	50 -
6. RAPPORT D'ACTIVITE CCPRB 2021	51 -
7. ECHANGE DE TERRAIN BERNAUEUR / FARSCHON-DESVAUX	51 -
8. REGULARISATION VERSEMENT SUBVENTIONS 2021	52 -
9. PLACE DE STATIONNEMENT POMPIERS	53 -
10. POINT CONSOMMATION CREDITS BUDGETAIRE – EXERCICE 2022.....	53 -
11. INFORMATIONS.....	53 -
12. DIVERS – TOUR DE TABLE.....	55 -

Nom et prénom	Qualité	A donné procuration à	Signatures
ALLION Sébastien	Maire		
FORNY Aurélie	1 ^{ère} adjointe		
BORDMANN Sébastien	2 ^{ème} adjoint		
KUDER Camille	3 ^{ème} adjointe		
GUTHMANN Guy	Conseiller municipal		
KLEIM Laurence	Conseiller municipal		
FERREIRA José	Conseiller municipal		
HELDERLE Olivier	Conseiller municipal		
EHRET Sylvia	Conseillère municipale		
BURCKBUCHLER Caroline	Conseillère municipale		
LINSIG Fabien	Conseiller municipal		
DIRRINGER Aurélia	Conseillère municipale		
RODRIGUEZ José	Conseiller municipal		
BROUSSOU Céline	Conseillère municipale		
SCHMITT Christophe	Conseiller municipal		